

**Journée nationale unitaire d’action des Retraités**

**Déclaration le 24 novembre 2015**

**Place de Besagne à Toulon.**

**Chers Amis, chers Camarades,**

 Engagées depuis plusieurs mois dans la préparation d’une journée nationale d’action décentralisée pour la défense du pouvoir d’achat des retraités le 24 novembre, nos organisations ont été choquées par les attentats meurtriers qui viennent d’endeuiller notre pays.

 En assurant les victimes et leurs proches de notre totale solidarité, nos organisations tiennent à réaffirmer notre détermination à lutter contre toutes les atteintes à la démocratie, à la paix et aux libertés.

 Tenant compte de la situation actuelle, nos organisations ont décidé d’adapter leur mode d’expression en interpellant le Directeur des finances publiques du Var et en lui remettant une motion dénonçant les conditions de vie des retraités.

 Car face aux politiques d’austérité qui, en France comme ailleurs en Europe, conduisent à d’importantes régressions sociales, la colère des retraités ne cesse de grandir.

 Les retraités disent NON aux sacrifices qui leur sont imposés. Ils n’acceptent pas d’être traités ni comme des privilégiés, ni comme des variables d’ajustement, des facteurs d’économies.

**Nous disons NON à la dégradation programmée du pouvoir d’achat des pensions et des retraites**

 Après 30 mois de gel des retraites et des pensions des régimes de retraite de base, l’annonce officielle d’une revalorisation de 0,1 % au 1er octobre, est perçue comme une véritable provocation : cela représente à peine le prix d’une baguette de pain par mois !

 Profitant de la disette gouvernementale, le patronat enfonce le clou pour les complémentaires en bloquant toute augmentation pour les 3 années à venir.

 Nous nous indignons de l’extrême discrétion qui a entouré cette mesure, alors qu’au même moment, se célébrait le 70ème anniversaire de la Sécurité sociale, l’annonce a été faite en catimini, par simple voie de circulaire administrative. La règle arithmétique d’airain érigée par le programme de stabilité 2015-2018 de la Commission européenne, persiste : pas d'inflation, pas de revalorisation !

 Nous réfutons l’argument selon lequel, en l’absence d’inflation, la non-revalorisation ne constituerait pas une perte de pouvoir d'achat. Le coût de la vie de tous les jours, la hausse des loyers et de l’énergie, la hausse des taxes, le poids de la CASA, les déremboursements et moindres remboursements par la Sécurité sociale…, bref tout le poids des dépenses contraintes pesant sur les budgets des retraités, vient contredire cette analyse.

 Plus que jamais nous réitérons notre revendication du retour à l’indexation des retraites et pensions du régime général comme des régimes complémentaires sur l’évolution générale des salaires avec une revalorisation au 1er janvier de chaque année et exigeons un vrai rattrapage de leur pouvoir d’achat.

 La retraite doit être une période qui permette à tous de vivre non seulement de façon décente, mais aussi à chacun et chacune de s’épanouir, d’avoir les activités de leur choix, de continuer à bâtir des projets avec un niveau de vie assuré. Or l’inquiétude des retraités monte à chaque fin de mois, lorsqu’arrivent les factures, les déclarations d’impôts, lorsque se multiplient à leur encontre les mesures fiscales ou sociales prises pour réduire les déficits publics et qu’ils n’ont plus de perspective d’augmentation du montant de leurs retraites ou de leurs pensions.

**Il est inacceptable** que plus de 10% des retraités vivent sous le seuil de pauvreté.

**Il est inacceptable** que pour survivre 7% des retraités de 60 à 69 ans soient obligés de travailler dans des petits boulots, leurs pensions étant insuffisantes.

**Il est inacceptable** que les femmes soient les premières victimes de ces mesures injustes et se retrouve à vivre sous le seuil de pauvreté. L’inégalité de revenus entre hommes et femmes perdure une fois l’âge de la retraite atteint, la pension de droit direct des femmes est inférieure en moyenne de 40% à celle des hommes.

**Il est inacceptable** que l’accès aux soins devienne de plus en plus difficile pour les retraités, par les dépassements d’honoraires, par le désengagement de la sécurité sociale qui provoque l’augmentation des complémentaires santés. Le coût élevé de la couverture complémentaire santé pour nombre de retraités au moment du départ en retraite représente en effet en moyenne 6 % à 10 % du montant mensuel net de la pension moyenne.

**Il est inacceptable** que les retraités se soient vu imposer toutes une série de mesures fiscales qui ont eu pour effet mécanique de lourdes pénalisations financières avec l’augmentation des impôts de toute nature : plafonnement de l’abattement fiscal de 10%, relèvement du seuil du revenu fiscal de référence, baisse du quotient familial, gel du barème de l’impôt sur le revenu, mise en place de la contribution additionnelle de solidarité (CASA) de 0,3%, suppression de la demi-part supplémentaire pour parents isolés, veufs ou veuves ayant élevé des enfants, fiscalisation des majorations familiales accordées aux retraités qui ont élevé 3 enfants ou plus. Sans compter qu’en plus comme toute la population, les retraités ont subi la hausse de la TVA de 19,6% à 20%.

**Il est inacceptable** que l’état « fabrique » de nouveaux retraités imposables pauvres et détériore les conditions de vie de la grande majorité de retraités.

**Il est inacceptable** qu’il n’existe aucun lieu, aucune instance, qui permette aux retraités, au travers de leurs organisations, de négocier ou même d’émettre un avis sur l’évolution des pensions. Les retraités qui sont 16,7 millions et représentent plus du quart de la population ne peuvent pas rester écartés de toute négociation ou consultation sur l’évolution de leur pension.

Dans le Var, selon les rapports de l’INSEE, du conseil départemental et de la DRESS, ces quelques chiffres sont éloquents :

* L’Age moyen de départ à la retraite est de 62,3 ans pour les femmes et 61,9 pour les hommes.
* Environ 7% des retraités occupent un emploi pour compenser une pension insuffisante pour vivre.
* La retraite de droit direct brut avant prélèvements est en moyenne de 1250 euros dont 1600 euros pour les hommes et 900 euros pour les femmes.
* 70% des femmes retraitées du département perçoivent moins de 750 euros.
* 14% des retraités varois sont au seuil de pauvreté et 10% sont en dessous.
* 17% de retraités du Var renoncent de façon pérenne ou temporaire aux soins.

 Comme vous le constatez, l’imagination du patronat et des gouvernements qui se sont succédés est sans fin pour faire les poches des retraités. Ne soyons pas dupe des atermoiements actuels sur la demi-part fiscale pour les isolés, en faisant semblant de découvrir le problème alors que nos organisations depuis 3 ans tirent la sonnette d’alarme. Dès les échéances électorales passées, ils ont dans leurs cartons un certain nombre de mesures qui pourraient être funestes pour les retraités et notamment pour leur protection sociale.

 Une couverture complémentaire santé obligatoire pour tous les retraités qui servirait en réalité de prétexte à la création d’un régime Bis de protection sociale. Le dernier avatar de ce vaste mouvement consisterait en effet à pousser à la création de mutuelles sectorielles dont le champ serait défini de manière limitée à une tranche d’âge elle-même découpée en fonction des possibilités financières des adhérents. Tout cela remettrait en cause le caractère de solidarité intergénérationnelle de la Sécurité Sociale. La mutualisation intergénérationnelle qui constitue le fondement de la protection sociale complémentaire ne doit pas être remise en cause.

 Nous sommes aujourd’hui réuni pour dire haut et fort « Non les retraités ne sont pas des nantis ou des privilégiés » et nous disons stop à la diminution de notre Pouvoir d’Achat

 La retraite est un droit, ce n’est ni la charité, ni une prestation sociale. Ce droit est fondé sur la solidarité intergénérationnelle.

 La mobilisation de tous les retraités du public et du privé avec le soutien des actifs d’aujourd’hui, retraités de demain, est impérative pour obtenir la satisfaction de leurs revendications légitimes.

Toulon le 24 novembre 2015.